

Commentaires sur les comptes 2019

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DES COMPTES

Après les écritures de boucllement le compte de fonctionnement montre un **excédent de revenus** de **CHF 1'673.93** alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de **CHF 64'869.00**.

Ce résultat positif est basé sur des rentrées fiscales avec un taux de l'impôt communal à **73 points**. En 2019, la valeur du point d'impôt, en fonction du décompte provisoire de péréquation 2019, est de CHF 48'279.00 (CHF 40'939.00 selon décompte final de péréquation de 2018).

L'écart budget-comptes est pour les charges de CHF 762'433.00, alors qu'il est de CHF 828'976.00 pour les revenus.

Pour cet exercice, l'écart principal pour les revenus provient entre autres de la perception fiscale alors que pour les charges, l'écart provient des amortissements ainsi que des dédommagements aux collectivités publiques.

Si l'on fait abstraction des opérations comptables, on constate que la **marge d'autofinancement**, à savoir le résultat purement financier (cash-flow), est de **CHF 708'121.43**.

Cette année, les finances de la Commune connaissent un résultat que l'on peut qualifier de bon.

La marge d'autofinancement moyenne des dix dernières années est maintenant de CHF 681'036.00

Attributions aux fonds de réserve

De plus amples explications vous sont données dans ces commentaires concernant les différents éléments des comptes annuels.

Le montant total des attributions aux financements spéciaux (fonds de réserves) est de **CHF 140'815.50**.

Pour rappel, les chapitres suivants

45 – Ordures ménagères

46 - Epuration

81 - Service des eaux

font partie des centres budgétaires pour lesquels une **taxe affectée** est prélevée, c'est-à-dire que **les taxes encaissées ne peuvent être utilisées que dans le cadre de ces chapitres**, l'excédent de revenu éventuel étant obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique.

Aucune attribution n'a été nécessaire dans ce cadre légal.

Les attributions aux réserves sont résumées ci-après :

Chapitre	Montant	Compte au bilan
230 – Réserves non ventilées	CHF 15'770.00	2820.03 Prov. s. impôts
230 – Réserves non ventilées	CHF 4'045.50	2820.04 Prov. Pertes s/déb.
230 – Réserves non ventilées	CHF 116'000.00	2810.02 Fds Invest. futurs
358 – Immeuble Etang 7	CHF 5'000.00	2820.13 Fds rénov. Etang 7

Prélèvements aux fonds de réserve

Le montant des prélèvements aux fonds de réserves est de **CHF 171'784.00**. Il se situe dans les chapitres suivants :

Chapitre	Montant	Compte au bilan
352 – Immeuble locatif et comm.	CHF 170'984.00	2810.02 Fds régul. loyers
660 – Protection civile	CHF 800.00	2820.02 Disp. abris PC

Le montant de **CHF 170'984.00** est utilisé pour un amortissement supplémentaire du même montant sur l'immeuble locatif de la rue du Bourg 1. Ce montant correspond à la dissolution du fonds de régulation des loyers de cet immeuble. L'amortissement en question se retrouve ci-après dans les amortissements du patrimoine financier.

Amortissements du patrimoine administratif

Le montant total des amortissements obligatoires du patrimoine administratif (compte par nature 331) porté au budget 2019 est de **CHF 393'768.00**. Le montant effectif de ces amortissements est de **CHF 390'168.00**.

En effet, l'amortissement prévu au budget 2019 pour l'aménagement de la Rue des Crêts - Chemin de la Delèze est devenu caduc à la suite de l'amortissement supplémentaire effectué au bouclage 2018.

Ils se présentent comme suit

Chapitre	Budget	Effectif	Compte au bilan
351 – Maison de commune	65'000.00	65'000.00	1430.09 Maison de commune
354 – UAPE	56'000.00	56'000.00	1430.18 Construction UAPE
354 – UAPE	5'615.00	5'615.00	1430.19 Aménag. Ext. UAPE
355 – Centre sportif	20'000.00	20'000.00	1430.11 Ext. Centre sportif
357 – Salle de l'Etang	90'000.00	90'000.00	1430.04 Salle de l'Etang
358 – Immeuble Ch.Etang 7	9'300.00	9'300.00	1430.14 Terr. Imm. Ch. Etang 7
358 – Immeuble Ch.Etang 7	5'753.00	5'753.00	1430.16 Etude garderie
358 – Immeuble Ch.Etang 7	126'000.00	126'000.00	1430.20 Imm. Ch. Etang 7
430 – Réseau routier	3'600.00	0.00	1410.22 Aménag. Rue des Crêts
430 – Réseau routier	7'000.00	7'000.00	1410.26 Etude infr. routes
441 – Espaces verts, Pl. jeux	5'500.00	5'500.00	1410.30 Pl. sports collèges

Le montant des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif (compte par nature 332) est de **CHF 126'264.00** qui se décompose comme suit :

Chapitre		Montant	Compte au bilan
358 – Imm. Ch.Etang 7	CHF	43'247.00	1430.16 Etude Imm. Ch.Etang 7
430 – Réseau routier	CHF	42'000.00	1410.26 Etude infrastr. Rout. - Ferr.
430 – Réseau routier	CHF	41'017.00	1410.31 Etude RC 401 - Bourg - Crêts

Ces trois postes sont entièrement amortis.

Amortissements du patrimoine financier

Les amortissements du patrimoine financier (code par nature **330**) se montent à **CHF 240'050.88**. Le plan comptable est ainsi fait qu'il cumule sous cette même rubrique les véritables amortissements du patrimoine financier (postes 1230.xx au bilan) et les défalcatons (pertes sur débiteurs).

Un montant de **CHF 19'066.88** représente des défalcatons aux chapitres **210 – Impôts**.

En outre, les amortissements suivants ont été effectués :

Chapitre	Budget	Effectif	Compte au bilan
352 – Immeuble Bourg 1	50'000.00	50'000.00	1230.01 Immeuble Bourg 1
352 – Immeuble Bourg 1	0.00	170'984.00	1230.01 Immeuble Bourg 1

Le montant du deuxième amortissement correspond au prélèvement sur le compte de régulation de l'immeuble de la Rue du Bourg 1 et correspond à la dissolution du fonds de régulation des loyers de cet immeuble.

Imputations internes

Les imputations internes (codes par nature 390 et 490) servent à répartir des charges et revenus entre les chapitres de la comptabilité. Le montant des imputations internes est de **CHF 469'424.57**.

Le détail n'est pas repris ici. Ces imputations servent à répartir des intérêts passifs, des loyers ainsi que les charges sociales entre les différents chapitres.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Pour rappel, le compte d'investissement sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan, c'est-à-dire tous les équipements, constructions, participations liées à des tâches **d'utilité publique**.

Le montant total des dépenses d'investissements 2019 du patrimoine administratif est de **CHF 1'544'818.00**. Ces dépenses se répartissent dans les chapitres suivants :

Chapitre	Montant	Compte au bilan
353 – Imm. Ch. Etang 3	CHF 1'405'843.65	1430.21 – Renov. Collège Ch. Etang 3
358 – Imm. Ch. Etang 7	CHF 3'825.55	1430.20 – Immeuble Ch. Etang 7
420 – Service technique	CHF 33'650.05	1700.01 – Révision PGA
430 – Réseau routier	CHF 18'910.30	1410.29 – Suppression PN Les Ripes
430 – Réseau routier	CHF 15'151.00	1410.31 – Crédit d'étude RC 401
430 – Réseau routier	CHF 67'437.45	1410.33 – Feux signalisation RC 401

Les recettes d'investissement sont de **CHF 164'044.60**.

Chapitre	Montant	Compte au bilan
353 – Collège Ch. Etang 3	CHF 112'570.00	1430.21 – Renov. Collège Ch. Etang 3
430 – Réseau routier	CHF 51'474.60	1410.29 – Suppression PN Les Ripes

Le tableau des investissements en annexe résume toutes ces opérations. En outre, il traite comme investissements les postes du patrimoine financier (postes 1230). Ceux-ci font partie des biens réalisables, parce qu'ils ne sont soumis à la clause d'utilité publique.

L'opération suivante est inscrite au patrimoine financier :

Chapitre	Montant	Compte au bilan
352 – Immeuble Rue du Bourg 1	CHF 47'098.15	1230.07 – Crédit entretien Rue Bourg 1

BILAN

Principes d'analyse du bilan

L'analyse de la structure du Bilan permet notamment de contrôler 2 points importants :

1. S'assurer que la couverture financière des fonds de réserve est suffisante.

2. Contrôler que le niveau des emprunts à moyen et long terme n'est pas supérieur au montant total des immobilisations (patrimoines administratifs et financiers).

La théorie relative à l'équilibre des comptes des collectivités publiques et la notion « Budget zéro » préconise que les emprunts bancaires ne doivent être conclus que pour les investissements. Pour assurer cet équilibre, il est indispensable que le remboursement financier des emprunts soit au moins équivalent, et en tout cas pas inférieur, aux amortissements comptables.

Actif disponible et fonds de réserve

L'examen du bilan de la comptabilité communale au 31 décembre 2019 permet de faire ressortir les éléments suivants (arrondis au franc) :

Actif disponible (total des postes 110 à 113, sauf 1230.x)	CHF	2'527'392.00
./. engagements (total des postes 200, 230 et 259)		743'295.00

Disponible net	CHF	1'784'097.00
----------------	-----	---------------------

On remarque qu'au passif du bilan le total des fonds de réserves comptables, (chap. 28) est de	CHF	1'630'142.00
--	-----	---------------------

Le taux de couverture des réserves est ainsi assuré à **109.44%**.

L'excédent financier qui constitue un fonds d'amortissement est de **CHF 153'955.00**. Cette situation prend en compte dans les engagements une provision de CHF 270'000.00 destinée à anticiper le décompte final des péréquations 2019.

Utilisation des emprunts

En ce qui concerne l'utilisation des emprunts la situation est la suivante :

Immobilisations (patrimoines administratif et financier)	CHF	10'566'803.00
Total des emprunts (chapitres 210 et 220)		9'707'500.00

Excédent d'immobilisations	CHF	859'303.00
----------------------------	-----	-------------------

A noter que les actions « Romande Energie » sont introduites au bilan à leur valeur nominale soit CHF 10'000.00 (400 actions nominatives à CHF 25.00) poste 1200.02. Début mai 2019, les 400 actions Romande Energie valaient CHF 420'000.00 générant ainsi une substantielle réserve latente.

En finalité, nous constatons qu'en fonction des éléments précédemment évoqués, la structure du bilan est bonne. Les éléments comptables sont en accord avec les éléments financiers.

ANALYSE FINANCIERE

La méthode d'analyse financière applicable aux collectivités publiques se base sur les éléments cités ci-après. Les chiffres-clés à dégager de la comptabilité sont les suivants :

MA = **Marge d'Autofinancement**. Cet indicateur exprime l'autonomie financière d'une collectivité. L'excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes constitue la marge d'autofinancement. Elle correspond à la notion de **cash flow** dans l'économie d'exploitation (bénéfice avant amortissement).

EN = Endettement Net. C'est l'excédent de l'endettement total sur les actifs financiers ou disponibilités, soit actifs mobiliers exigibles de suite ou à terme.

RFE = Revenus de Fonctionnement Epurés

INP = Intérêts Passifs

DIN = Dépenses d'Investissement Nettes (de l'exercice)

Les 4 ratios principaux et leurs interprétations sont :

MA / EN = capacité de financement de l'endettement.
de 0 % à 4,99 % : résultat insuffisant
de 5 % à 14,99 % : résultat moyen
dès 15 % et plus : résultat bon

MA / RFE = Capacité d'autofinancement
de 0 % à 9,99 % : résultat insuffisant
de 10 % à 19,99 % : résultat moyen
dès 20 % : résultat bon

INP / RFE = Quotité des intérêts
de 0 % à 4,99 % : résultat bon
de 5 % à 9,99 % : résultat moyen
dès 10 % : résultat insuffisant

MA / DIN = Degré d'autofinancement
de 0 % à 49,99 % : résultat insuffisant
de 50 % à 79,99 % : résultat moyen
dès 80 % : résultat bon

Application à l'exercice 2019

Pour l'exercice 2019, les montants correspondant aux chiffres-clés, arrondis au franc, sont les suivants :

		2019	2018	
MA	=	Marge d'Autofinancement	708'121.00	630'765.00
EN	=	Endettement Net	7'923'403.00	7'203'653.00
RFE	=	Revenus de Fonctionnement Epurés	5'892'402.00	5'485'541.00
INP	=	Intérêts Passifs	53'330.00	58'518.00
DIN	=	Dépenses d'Investissement Nettes	1'427'872.00	530'435.00

Ce qui donne pour 2019 les ratios suivants :

MA/EN	=	8.94%	(8.76% en 2018)	Moyen
MA/RFE	=	12.02%	(11.50% en 2018)	Moyen→Bon
INP / RFE	=	0.91%	(1.07% en 2018)	Bon
MA/DIN	=	49.59%	(118.91% en 2018)	Insuffisant

L'exercice 2019 est un bon exercice avec une marge d'autofinancement de **CHF 708'121.43** qui est supérieure à la marge annuelle moyenne des 10 dernières années (**CHF 681'036.00**). Il faut rappeler qu'une provision de CHF 270'000.00 a été constituée sous forme de passif transitoire, afin d'anticiper le supplément à payer dans le cadre du décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2019. Sans cette précaution, la marge d'autofinancement aurait été proche de CHF 1'000'000.00, soit la 2^{ème} plus élevée de la dernière décennie.

La capacité de financement de l'endettement (MA/EN = **8.94%**) indique que, sur la base des résultats 2019, la Commune est à même théoriquement de ramener son endettement net à zéro sur une période de 12 ans ce qui est tout à fait acceptable.

La capacité d'autofinancement (MA/RFE = **12.02%**) va dans le même sens. Même si le ratio paraît loin de la valeur cible de 20%, le résultat 2019 est bien supérieur à la valeur moyenne des communes vaudoises sur les 10 dernières années qui est de 9 %.

Le ratio de quotité des intérêts (INP/RFE = **0.91%**), qui indique la part des revenus consacrée au paiement des intérêts se situe nettement au-dessous du seuil critique de 5%.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts au 31.12.2019 est de **0.55%**.

Le degré d'autofinancement (MA/DIN) est de **49.59%**. Ce ratio n'est toutefois guère significatif sur un seul exercice et une analyse sur la durée est plus probante.

Avant de commenter cette analyse, il convient de répéter quelques précisions à propos de celle-ci. Contrairement à l'analyse que produit le SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique), les terrains et bâtiments du patrimoine financier (postes 1230.x au bilan) **ne font pas partie** de l'actif disponible mais des

immobilisations. La justification se trouve dans le fait que l'on ne peut pas considérer ces biens-fonds comme du réalisable à court terme. De plus, ils génèrent des revenus dont la commune ne saurait se passer.

L'endettement net dans le cadre de la méthode appliquée ici est donc plus important que dans la méthode SCRIS. Cette différence est conséquente puisque le total des postes 1230.x est de **Fr. 1'376'115.00**. Rappelons en outre que les dépenses et recettes de ces mêmes postes sont considérés comme des investissements.

Financement des investissements

Le montant des investissements bruts 2019 est de **CHF 1'591'916.15**. Il est financé à hauteur de **10.3 %** par les recettes d'investissements (**CHF 164'044.60**). Les investissements nets se montent à **CHF 1'427'871.55**. Ce montant est en partie pris en charge par la marge d'autofinancement (**CHF 708'121.43**).

Pour les 10 dernières années, les investissements bruts (**CHF 9'833'506.00**) ont été financés à hauteur de **8.25%** par les recettes (**CHF 811'322.00**). Le solde, à savoir les investissements nets (**CHF 9'022'184.00**) est partiellement pris en charge par le cumul des marges d'autofinancement de la même période (**CHF 6'810'364.00**).

Le degré d'autofinancement MA/DIN est ainsi de **75.48%** ce qui reste bon malgré les importants investissements des exercices 2016, 2017 et 2019.

Évolution de l'endettement

L'excédent des investissements nets par rapport à la marge d'autofinancement est de **CHF 719'750.12** ce qui représente le montant de l'augmentation de l'endettement net au bilan.

Celui-ci est maintenant de **CHF 7'923'402.90**.

L'endettement total, quant à lui, augmente de **CHF 624'010.39** passant de **CHF 9'826'784.46** à **CHF 10'450'794.85**.

Au terme de l'exercice 2019, l'endettement total par habitant est de **CHF 9'143.00** (**CHF 8'790.00** en 2018). En comparaison, l'endettement total 2018 par habitant pour l'ensemble des communes vaudoises, sans Lausanne, était de CHF 6'495.00. En incluant Lausanne cette valeur passe à CHF 8'925.00. La commune d'Etagnières se situe donc juste au-dessus de la moyenne vaudoise.

L'endettement net par habitant passe de **CHF 6'443.00** en 2018 à **CHF 6'932.00** en 2019.

CONCLUSIONS

Comme déjà énoncé dans les conclusions de l'exercice 2018, la diminution et le contrôle des investissements des exercices antérieurs a permis à la commune de retrouver une capacité à investir.

Ces investissements ont été réalisés pendant l'année 2019 au regard des dépenses d'investissement consenties pour les infrastructures scolaires.

Ces investissements ont bien entendu une incidence directe sur les résultats de l'exercice 2019 et les ratios qui s'y rapportent.

Rappelons que le ratio de "Quotité de dette brute" qui met en relation les emprunts avec les revenus de fonctionnement financiers est en situation bonne lorsque la quotité est au-dessous de 100%. Elle est moyenne à mauvaise de 100 à 200% et elle est critique au-delà. La limite maximale est de 250%.

De 2018 à 2019, ce ratio, au regard des investissements réalisés, a légèrement augmenté. Il est ainsi passé de la valeur de **160.01%** à **164.75%**.

A fin 2019, le montant actuel des emprunts sollicités est de **CHF 9'707'500.00** alors que le plafond d'emprunts est de **CHF 13 millions**.

L'évolution de l'endettement est le reflet des engagements réalisés. Malgré que nous ne soyons pas à la limite de notre plafond d'endettement, nous devons, par la poursuite d'une gestion rigoureuse, continuer à guider notre action et orienter nos choix futurs afin de diminuer cette quotité de dette brute. Cela dans le but de pouvoir faire face aux investissements que nous devrons réaliser à moyen et long terme.

Réaliser les équipements de demain et investir judicieusement doit guider nos actions. En ce sens, la Municipalité sera attentive aux opportunités de développement des infrastructures communales et agira afin de mettre à disposition de notre population des outils d'accueil et un cadre de vie agréable. Dans cette éventualité, les crédits d'investissements adéquats seront proposés à l'approbation du Législatif.

L'Exécutif, malgré les difficultés rencontrées par le report de charges du canton auprès des communes, maintient sa détermination de tout mettre en œuvre afin de conserver l'équilibre des finances communales.

Comme déjà indiqué, le résultat de l'exercice 2019 est bon au regard des contributions cantonales qui sont imposées et qui sont hélas en constante hausse.

Malgré cela, le dégagement d'une marge d'autofinancement de CHF 708'121.43 nous permet de contribuer partiellement à l'atteinte de nos objectifs.

La situation devient plus serrée et nous devons être attentifs à l'évolution de ces prochaines années par une maîtrise des investissements à réaliser.

Comme les années passées, nous attendrons le conseil d'automne pour l'approbation de l'arrêté d'imposition de 2021. Cela permettra de connaître, de la part du canton, les montants de la péréquation et de la facture sociale et de soumettre au Conseil communal, en complète connaissance de cause, les décisions nécessaires au respect des principes de gestion des finances communales.

Dans ce sens, l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des entreprises acceptée au niveau cantonal et entrée en vigueur conjuguée avec les effets inévitables que la crise sanitaire liée au Coronavirus provoquera ne manqueront pas d'avoir des effets sur le résultat de l'exercice 2020. Ces éléments nous donneront un premier aperçu des incidences quant aux rentrées fiscales et autres charges en lien avec cette pandémie.

La Commune d'Etagnières continue son développement avec l'objectif de croître de façon raisonnée et sans à-coups au gré des vellétés de réalisation des surfaces constructibles. Il faut toutefois être conscient que les effets de l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ne manqueront pas de créer des difficultés aux communes au regard de leur planification.

Les années qui viennent seront pleines de défis pour notre commune mais, pour certains d'entre eux, nous sommes hélas dépendants de décisions qui ne favorisent pas toujours une réalisation selon les planifications que nous nous fixons. Nous ne pouvons que subir cette situation tout en œuvrant afin de faire avancer ces dossiers.

Les projets qui se profilent sont en relation avec les aménagements routiers qui résulteront des projets ferroviaires du LEB en traversée de localité qui devraient être effectifs lors de cette décennie. Avant cela, les entretiens et rénovations d'infrastructures (salle de l'Etang, éclairage public) nécessiteront des investissements que la Municipalité essaiera de contenir au regard de l'objectif de diminution de l'endettement précédemment évoqué.

Faisons-en sorte de permettre à notre commune, par une gestion rigoureuse des finances communales, la concrétisation demain des réalisations projetées, tout en restant ouvert aux opportunités non prévues qui peuvent se présenter.

C'est dans ce sens que la Municipalité a la volonté de poursuivre une politique garante d'une saine gestion du ménage communal et répondant aux attentes d'une population qui évolue et qui a également de nouvelles attentes.

En finalité, nous profitons d'adresser nos remerciements à toutes celles et ceux qui oeuvrent pour le bien de notre commune.

*Comptes adoptés par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2020.
Commentaires adoptés par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2020.
Objet soumis à l'approbation du Conseil communal du 20 juin 2020.*

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre



La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 20 juin 2019